



## RAPPORT DU MAIRE

### Synthèse de la présentation des faits saillants du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2025

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Tel qu'exigé à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, chaque année, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année précédente.

Au cours de l'année 2025, nous avons réalisé plusieurs projets et nous avons assuré l'offre de service sur notre territoire. Nous avons poursuivi nos collaborations avec les organismes et partenaires du milieu. La Municipalité continue de travailler au développement du territoire, tout en s'assurant de ne pas être vulnérable aux différents aspects que cela implique lors de projets divers, notamment sur les questions d'eau potable et des eaux usées. Ces enjeux sont très importants pour la stabilité en desserte. Il est donc essentiel pour le conseil de poursuivre la recherche en eau et par la suite, ajuster l'usine d'épuration en conséquence pour permettre d'autoriser de nouveaux développements et d'équilibrer l'enveloppe fiscale.

Le conseil municipal a réussi encore cette année à maintenir la taxation sans augmentation sur la taxe de base et sur la très grande majorité des services, et ce, malgré la mise à jour du nouveau rôle d'évaluation foncière et les obligations de contributions hors de notre contrôle, telles que la MRC des Maskoutains, la RIAM et la Sûreté du Québec. Il est important de noter que nous devons maintenir une qualité sur nos infrastructures, telles que nos usines de traitement en eau potable et pour les eaux usées, nos bâtiments et nos routes. Il y a inévitablement des augmentations hors de notre contrôle à tenir en compte dues à l'inflation sur une grande quantité de produits et de services que nous utilisons.

Cette année, nous avons eu la tenue des élections, ce qui a requis beaucoup de temps à l'interne par notre personnel, et à la suite de cet événement, l'équipe en place a été réélue pour accomplir un deuxième mandat ensemble.

En 2025, le conseil a poursuivi dans sa vision de faire des choix réfléchis pour assurer un avenir prospère et harmonieux à ses citoyens, dans un environnement sain et permettant son épanouissement. Également, il veille à améliorer les performances et à réduire les frais internes, de sous-traitance et de contrats externes.

Le conseil s'est affairé à travailler en équipe pour le bien de la Municipalité et de la population, toujours avec l'intention d'assurer une saine gestion et établir une cohérence dans toutes les décisions, les réalisations et le rôle de chacun, en étroite collaboration avec la direction générale et toute l'équipe municipale.



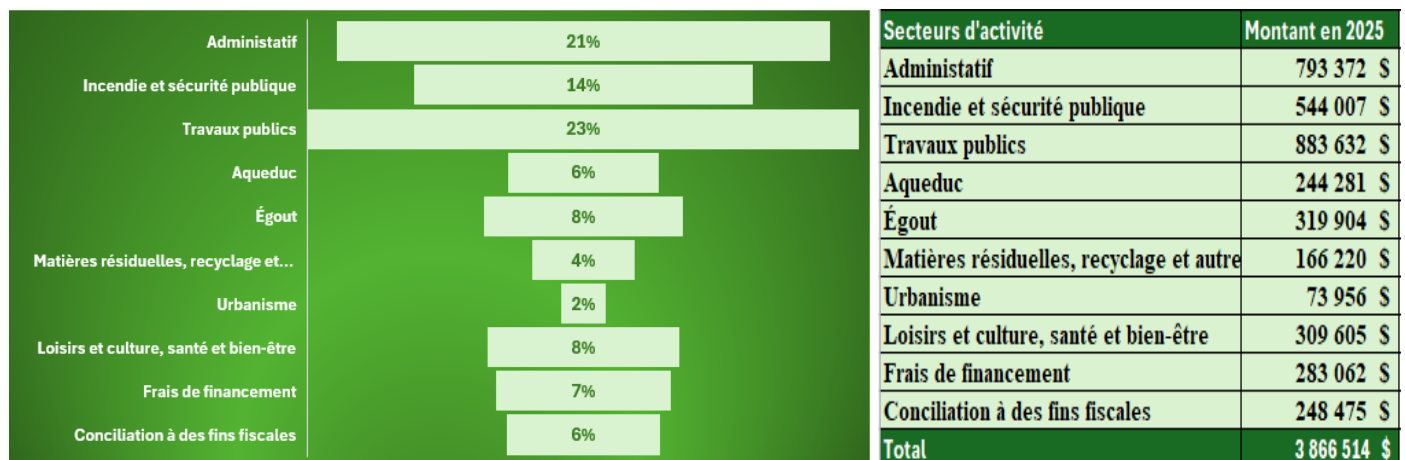
Je voudrais adresser des remerciements tout spéciaux à mes collègues du conseil, madame Hélène Dufault et messieurs Martin Doucet, Pierre Paré, Robert Chevrier, Michel Daigle et Daniel Plante.

## Les grandes lignes du rapport financier 2025 :

Revenus	5 048 085 \$
Charges	3 618 039 \$
Excédent de l'exercice financier 2025, après affectation	382 620 \$
Excédent accumulé au 31 décembre 2025	1 913 009 \$
Investissements 2025	573 661 \$
Dette à long terme au 31 décembre 2025	8 176 727 \$

Le surplus général de l'année courante de 2025 est de 524 493 \$, incluant la portion du surplus de l'aqueduc et du surplus à l'égout qui devront être calculés et réparties entre les secteurs. Les sommes perçues pour des projets particuliers à réaliser cette année ont été affectées pour ne pas être perçues aux taxes en 2026.

À titre indicatif pour l'année 2025, voici un graphique représentant les dépenses de la Municipalité :



Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au 31 décembre 2025. Il indique les résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets, de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour cet exercice, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par ailleurs, tel que mentionné à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici le détail de la rémunération versée pour l'année 2025 :

Rémunération annuelle du maire	16 168 \$
Allocation de dépenses du maire	8 084 \$
Rémunération annuelle des six conseillers	32 736 \$
Allocation de dépenses des six conseillers	16 368 \$
Rémunération annuelle du maire à la MRC	7 516 \$
Allocation de dépenses du maire à la MRC	3 759 \$
Rémunération annuelle du délégué à la Régie	823 \$
Allocation de dépenses du délégué à la Régie	411 \$

## Quelques réalisations de 2025 :

Plusieurs accomplissements ont eu lieu encore cette année et nous en sommes très fiers. C'est motivant de voir les réalisations qui ont été faites et celles qui sont en cours. Sainte-Hélène-de-Bagot est une municipalité pleine de potentiel et c'est un plaisir et une fierté de pouvoir développer des services et des projets pour le bien-être de tous, que ce soit au niveau des loisirs, des services essentiels et de la sécurité des citoyens, ainsi que de pouvoir offrir des infrastructures de qualité. Nous avons aussi le bonheur de pouvoir collaborer et participer aux actions du milieu avec les différents collaborateurs et la population.

Plusieurs ne sont pas sur les photos, mais beaucoup de gens de notre communauté se sont impliqués à différents aspects pour permettre à notre village d'en offrir plus à la population. Une des forces importantes à Sainte-Hélène, c'est le sentiment d'appartenance des citoyens qui s'impliquent pour rendre la vie meilleure.

Au nom de la Municipalité et de la population, je tiens à exprimer notre reconnaissance aux bénévoles qui se sont impliqués en 2025.



Photos de la soirée reconnaissance des bénévoles



Je tiens également à souligner l'apport des bénévoles pour l'entretien de la patinoire, ce qui a donné un très grand coup de main à notre service des travaux publics.

Également, en plus des services réguliers offerts à la bibliothèque par les bénévoles, nous tenons à dire un merci particulier aux bénévoles de la bibliothèque qui ont mis en place des activités de bricolage pour les petits, une initiative qui a charmé les familles.



## Résumé de quelques dossiers de 2025 :

Je vous présente quelques dossiers sur lesquels nous avons travaillé ou collaboré cette année. Je vous rappelle que vous pouvez suivre tout ce qui se passe dans la Municipalité à partir des multiples informations sur le site Internet, que ce soit les procès-verbaux, les règlements et les avis publics et toutes les informations nécessaires au niveau municipal. Vous avez aussi la possibilité de suivre les actualités et nouvelles à la lecture du Bagotier ou par l'infolettre et le Facebook municipal. Voici quelques exemples des réalisations de l'année 2025 :

### Eaux :

- Pendant l'année 2025, il y a eu la poursuite des correctifs et ajustements des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration, qui a été terminée à la fin de l'année 2024. Je rappelle que la Municipalité a reçu des subventions pour cette construction et que le solde a payé est par Règlement d'emprunt.

- La Municipalité a fait l'acquisition d'un terrain avec un lac en 2024.

En 2025, nous avons préparé les démarches de recherche en eau, fait une demande d'aide financière, ainsi que donner un mandat à un hydrogéologue et préparer le devis pour l'appel d'offres pour un puisatier. C'est en 2026 que nous serons enfin dans l'action pour la recherche en eau potable.



- Nous avons adopté le Plan de gestion des actifs en eaux (PGA-Eau), assisté d'un ingénieur. Ce plan, qui sera mis en place par notre personnel, nous permettra de mieux protéger nos infrastructures pour l'eau potable, pour les eaux usées, ainsi que pour le réseau pluvial. La Municipalité a bénéficié d'une subvention pour ce projet.

### Voirie :

- La Municipalité a effectué des travaux d'asphaltage dans différents chemins municipaux en rapiéçage, comme chaque année. Elle a également effectué une grande partie de resurfacement du 2<sup>e</sup> Rang, ainsi que le changement d'un ponceau sur ce même Rang. La Municipalité a réalisé des travaux majeurs sur le rang Saint-Augustin par le changement de deux ponceaux et le retrait d'un autre en plus des travaux de resurfacement sur cette partie. Des travaux importants ont également été faits sur la rue Couture, dont du planage, le pavage, le changement des têtes de regards pluviaux, ainsi que l'ajout d'une partie de trottoir.

La Municipalité a reçu une partie de financement par le biais de différentes sources d'aide financière, dont le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) entretien et aussi accélération et le Programme PPA-CE du ministère des Transports du Québec (MTQ), ainsi que la TECQ.

### Incendie :

- La Municipalité a autorisé la poursuite du programme des petits pompiers. Les pompiers donnent du temps bénévolement pour ce programme, qui permet à des jeunes de 6<sup>e</sup> année de se familiariser avec plusieurs concepts de protection contre l'incendie et pour la protection des personnes et des biens.
- La Municipalité a aussi travaillé à la mise en place d'ententes sur divers aspects en incendie, tels que pour des services spécialisés, formations avec d'autres municipalités et voir à agrandir les ententes d'entraide. De plus, après avoir fait l'acquisition de pinces de désincarcération en 2024, certains membres du service incendie ont reçu la formation pour pouvoir exercer ce service.



## Vie sociale, loisirs et culture :

- En 2025, nous avons poursuivi la construction du parc de la Gare, par la phase finale soit par l'installation des modules de jeux et l'aménagement de l'entrée du parc par un petit quai de gare, par la rue Principale. Nous avons aussi installé des artéfacts donnés par le CN, soit deux signaux et un aiguilleur. La Municipalité a réussi à obtenir plusieurs aides financières dans le cadre de ce projet, deux FDR de 20 000 \$ chacun, un PAFE de 18 848 \$, un don du CN de 16 500 \$ et deux dons du comité des loisirs de 1 000 \$ chacun, pour un total de 77 348 \$. L'inauguration officielle aura lieu le 5 juin prochain, nous espérons vous voir en grand nombre.
- Encore en 2024, nous avons réussi à renouveler notre entente avec le CISSME pour recevoir la vaccination antigrippale directement ici à Sainte-Hélène, pour notre communauté.
- La Municipalité a participé à l'inauguration du CPE-BC plus grand que nature et de la garderie en communauté située au presbytère.
- CPE-BC Plus Grand que Nature a reçu de la Municipalité un soutien financier pour le verdissement de l'aire de jeux.



## Administration et réglementation :

- C'est toujours une grosse année pour la Municipalité, lorsqu'il y a des élections municipales. Le conseil a été renouvelé dans son entièreté pour un autre mandat de quatre (4) ans. Je tiens à remercier particulièrement la présidente et la secrétaire d'élection qui ont consenti énormément de temps pour que tout soit réalisé dans les règles de l'art. Je tiens également à remercier infiniment tout le personnel électoral qui a été disponible pour le jour du vote par anticipation et pour le jour du scrutin, sans votre participation active, motivée et remplie de professionnalisme, cet évènement n'aurait pas pu être réalisé avec autant de succès.
- Le conseil a été saisi de deux problématiques au niveau de la vitesse et de la sécurité au cœur du village et dans le milieu plus rural de la 4<sup>e</sup> Avenue. Le conseil a autorisé plusieurs mesures, dont notamment l'achat de nouveaux afficheurs de vitesse, des panneaux supplémentaires, du lignage et la mise à niveau de la traverse piétonnière sur la rue Principale.
- À la suite des diminutions de services chez Agiska concernant les services postaux, la Municipalité a fait plusieurs représentations auprès de Postes Canada et d'Agiska pour demander un rétablissement des services. Nous avons aussi demandé de l'aide pour nous représenter auprès de notre député, qui en 2026 nous a demandé de faire un sondage pour prouver le besoin. Nous remercions toutes les personnes ayant répondu au sondage. Espérant que tous ces efforts ne seront pas vains et la Municipalité poursuivra ses démarches dans plusieurs secteurs pour tenter de préserver les services à la population.
- Afin de répondre aux nombreuses obligations, la Municipalité a préparé et adopté seize (16) règlements en 2025. Tous les règlements de la Municipalité peuvent être consultés sur notre site Internet [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com), à la section *Administration municipale*, puis à l'onglet *Règlements municipaux*.
- Les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de 2025 ont étudié plusieurs dossiers afin de faire des recommandations au conseil en matière d'urbanisme.

Photo des membres du CCU avril 2025 : Sarah Leduc, Gaétan Plante, Réjean Rajotte, Michel Daigle, Danielle Pitre, Jonathan Hamel, Pierre Paré.

Absente de la photo : Hélène Dufault.



Au nom de mes collègues et moi-même, je tiens à remercier notre personnel municipal qui met tous les efforts nécessaires à la réussite de l'organisation, des services, des projets et des activités de la Municipalité.



Le personnel est incomplet sur la photo.

L'équipe municipale à la fin de l'année 2025 était composée des ressources suivantes :

Administratif : Micheline Martel, directrice générale, Lucie Chevrier, directrice générale adjointe, Raymond Lessard, inspecteur en bâtiment, Brigitte Gendron, technicienne administrative, Martine Lupien, adjointe administrative, Olivia Bourque, coordonnatrice aux loisirs et Sylvie Vanasse, technicienne en gestion documentaire.

Travaux publics : Charles Gaucher, directeur, Marc Durocher, opérateur en eaux et à la voirie, ainsi que Daven Archambault et Bernard Sammut, journaliers.

Service incendie : Francis Rajotte, directeur, David Lebel, directeur adjoint, Réjean Brouillard et Daniel Plante, capitaines, Hugo Lapiere et Olivier Bourque, lieutenants, Roger Jr Paquette-Althot, Pascal Martin, Maxime Girard, Pier-Luc Martin, Dany Laliberté, Maxime Larose, Olivier St-Georges-Gallant et Dave Desrochers, pompiers, ainsi que Raphaël Rajotte et Maude Desbiens, recrues, de même qu'Amélie Côté-Lambert et Jérémie Caron, préventionnistes et pompiers.

En conclusion de ce résumé de certains aspects de l'année 2025, je confirme qu'ensemble, votre conseil municipal ainsi que les gestionnaires municipaux et toute l'équipe ont démontré une attention particulière dans l'administration des fonds publics, de façon à réaliser les projets, les services et les travaux, tout en permettant de maintenir la bonne santé financière de la Municipalité.

Encore cette année, je vous remercie de votre confiance. C'est un honneur pour moi de représenter notre Municipalité.

  
Réjean Rajotte, maire



Ce rapport a été déposé à la séance du 5 mai 2026, ensuite diffusé dans le journal Le Bagotier et sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-helene-de-bagot.com](http://www.sainte-helene-de-bagot.com).